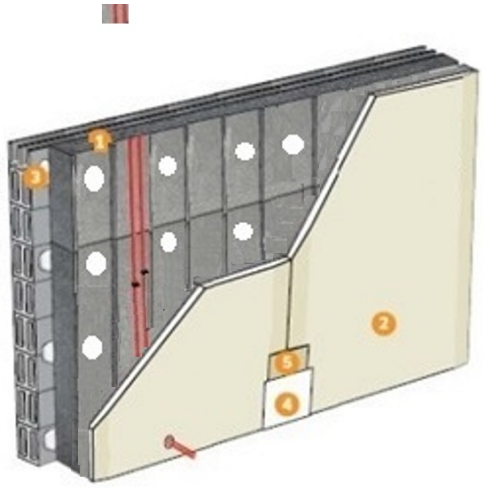
Système Stisolmur® Duo

DESCRIPTION

DESCRIPTION

Système de doublage destiné à compléter l'isolation thermique de parois verticales en maçonnerie ou en béton, de supports neuves ou anciennes.
Le système de doublage et d'habillage en kit Stisolmur® Duo est constitué de deux couches isolantes, permettant le passage de canalisations hydrauliques ou électriques coté chaud.



COMPOSITION DU KIT

Première couche de panneaux isolants plans :

- PSE blanc : panneaux isolants Stisolmur® 38
- PSE gris : panneaux isolants Stisolmur® Ultra 32 ou Stisolmur® Ultra 30

Dimensions : Longueur 2500 à 3000 mm ; Largeur 1200 mm ; Epaisseur entre 20 et 197 mm

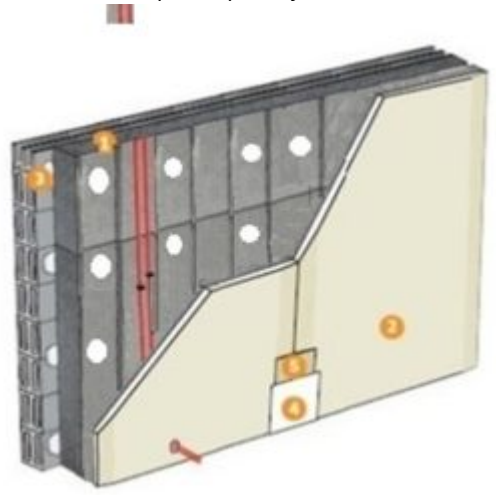
Couvercle en plaque de plâtre Placoplatre® collé sur cette première couche isolante :

- BA13 : d'épaisseur 12,5 mm
- BA18 : d'épaisseur 18 mm

Dimensions : Longueur 2500 à 3000 mm ; Largeur 1200 mm

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du système Stisolmur® Duo doit être réalisée conformément au **Document Technique d'Application** (en cours). L'ensemble des étapes de poses y sont détaillées.



LES + PRODUITS

- Système sous avis technique
- Permet de reconstituer un doublage sur chantier
- Donne un cadre avec une mise en œuvre détaillée dans le DTA pour éviter les vices de pose
- Facilité de mise en œuvre





Système Stisolmur® Duo

- **Pose de la première couche isolante par collage** indifféremment sur sol brut ou fini, en commençant de la partie basse :
-
  - Le panneau plan est posé indifféremment verticalement ou horizontalement.
  - Le mode de collage sur support de la première couche isolante est effectué par **collage au mortier adhésif** (Map® Formule+ de la Sté Placoplatre), avec un espacement horizontal maximal de 40 cm et vertical de 30 cm entre plots de mortier adhésif de 10 cm de diamètre et d'épaisseur 15 mm environ :
  - Le collage du panneau isolant par plots **permet le rattrapage des inégalités du support** dans une limite admissible de 5 mm et assure le réglage de la planéité de l'ensemble du système d'isolation. La mise en place et le réglage de l'alignement des panneaux entre eux sont effectués par chocs à l'aide d'une règle de 2m.
  - Les panneaux sont superposés pour une hauteur prenant en compte, si nécessaire, la réserve sol brut / sol fini, la hauteur sous-plafond et la hauteur de plénum. La prolongation du doublage dans la hauteur de plénum permet d'isoler les parois périphériques.
  - Une attention particulière doit être portée sur les **conditions de planéité de la première couche** du système Stisolmur® Duo. La vérification de planéité doit être de moins de 5 mm en tous sens sous la règle de 2 m.

- **Positionnement des gaines des réseaux plomberie chauffage et électricité**
  - **Dans l'épaisseur des plots**, diamètre maximal hors-tout limité à 10 mm.
  - Les gaines peuvent être maintenues à l'aide de cavaliers de fixation (par exemple ceux utilisés pour la réalisation de planchers chauffants) ou maintenues par un plot de mortier adhésif.

- **Pose du couvercle par collage sur la première couche isolante.**
-
  - La pose du couvercle doit être réalisée après un délai de séchage minimum de 24h.
  - Le couvercle est toujours posé verticalement sur la première couche isolante. Le collage doit être fait par plots d'épaisseur minimale de 25 mm et d'écartement maximal de 200 mm
  - Le collage doit être réalisé au mortier adhésif préalablement étalé sur le sommet du panneau à l'aide d'une lisseuse crantée
  - La position du couvercle peut être ajustée avec l'épaisseur disponible du mortier adhésif au droit de la tapée de fenêtre.
  - Le couvercle est buté en tête en laissant un jeu de 10mm environ en pied conformément à la norme NF DTU 25.42, §6.3.2.

Système Stisolmur® Duo

- **L'incorporation des boîtiers électriques** est réalisée par découpe du couvercle à la scie cloche.

- **Le traitement des joints** entre plaques sera réalisé au moyen de l'un des systèmes d'enduit associé à une bande papier. La mise en œuvre doit être réalisée conforme au NF DTU 25.41 et NF DTU 25.42.

REGLEMENTATION INCENDIE

HABITATIONS :

- Habitations 1er et 2e familles (Habitations collectives comportant au plus trois étages sur rez-de-chaussée) : pas d'exigence demandée donc l'isolant PSE seul suffit
- **Habitations 3e famille : des bandes de laine de roche Recoat+ doivent protéger l'isolant PSE** (selon l'arrêté du 31 janvier 1986 et le guide des préconisations ETICS-PSE V2 - 2020)
- **Habitations 4e famille** (IMH - hauteur de 28m à 50m) : isolation PSE non admise (selon arrêté du 07/08/2019)
- **IGH** (immeuble de grande hauteur) : isolation PSE non admise (selon IT 249 version 2010)

ERP :
Les bandes de laine de roche Recoat+ doivent protéger l'isolant PSE (selon l'arrêté du 24 mai 2010 + IT 249 + le guide des préconisations ETICS-PSE V2 - 2020)

Se référer au guide des préconisations ETICS-PSE V3 pour les détails de mises en œuvre des bandes (URL ci-dessous et document fourni en annexe de la fiche technique).

https://hirschisolation.fr/wp-content/uploads/2023/07/ETICS-PSE-Guide-V2-septembre-2020.pdf

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- **Destination**
  Isolation thermique des murs intérieurs
- **Usage**
  Murs

À SAVOIR

Documentation PDF
disponible en ligne sur www.hirschisolation.fr

Acermi Graphipan 32

Documentation générale, Notice de pose,
DTA, ACERMI, ACERMI, ACERMI, ACERMI